



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
soumise à enregistrement**

Commune de BRASC

Une consultation publique est organisée sur la commune de BRASC, sur la demande d'enregistrement, présentée par l'EARL du Mousse, concernant l'augmentation des capacités de production porcine, sur le territoire de la commune de BRASC, activité répertoriée sous la rubrique 2102-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette consultation se déroulera du **mercredi 29 mars 2023 au vendredi 28 avril 2023**, à la mairie de BRASC, où le dossier d'enregistrement et le registre de consultation publique seront mis à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Le dossier d'enregistrement est également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr), à la rubrique publications - consultation du public - consultation en cours.

Durant la période comprise entre le **mercredi 29 mars 2023 au vendredi 28 avril 2023 uniquement**, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au préfet, par voie postale (préfecture de l'Aveyron - DCPAT - BEDD - CS 73114 - 12031 RODEZ CEDEX 9) ou par voie électronique, à l'adresse réservée : pref-consultation-earldumousse@aveyron.gouv.fr.

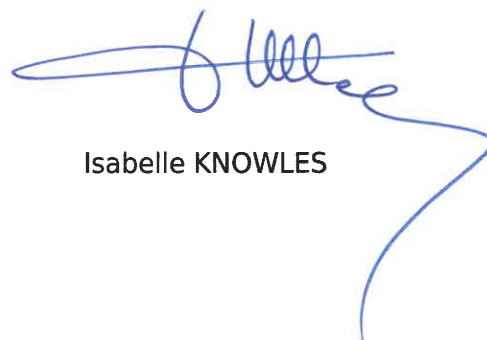
Le présent avis sera affiché **quinze jours, au moins**, avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci, soit dès le **14 mars 2023**, à la mairie de BRASC et sur le site internet des services de l'État (www.aveyron.gouv.fr).

L'exploitant devra également afficher l'avis au public, sur les lieux d'implantation de son projet.

À l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir sera, soit une décision d'enregistrement, assortie le cas échéant de prescriptions particulières, soit un refus.

Rodez le, **07 MARS 2023**

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale



Isabelle KNOWLES